

*jésuitesinternationnal*



  
JRS  
Jesuit Refugee Service

Au service des réfugiés, le JRS



## Fondation Jésuites international

La Fondation Jésuites international est une organisation de l'Ordre des jésuites active dans le monde entier (Societas Jesu, sj). Sa principale activité consiste à apporter de l'aide aux hommes et aux femmes dans le besoin – les pauvres et les défavorisés, les opprimés et les persécutés. Faisant partie intégrante d'un réseau international, les projets sociaux-éducatifs des jésuites et de leurs partenaires sont soutenus de façon ciblée en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud. En Suisse, la Fondation Jésuites international fournit à toute personne intéressée des informations concernant les projets de ses partenaires et organise des collectes de fonds. Elle sert également d'intermédiaire pour le recrutement à l'étranger de jeunes bénévoles exerçant déjà une activité professionnelle. Outre l'engagement pour la foi et la justice, le dialogue avec les autres cultures et religions joue également un rôle majeur. L'organisation soutient des projets au-delà des frontières géographiques, culturelles et religieuses.

### **Stiftung Jesuiten weltweit / Fondation Jésuites international**

Hirschengraben 74

8001 Zurich

Tél. : +41 44 266 21 30

E-mail : [prokur@jesuiten-weltweit.ch](mailto:prokur@jesuiten-weltweit.ch)

### **Compte pour les dons**

Postfinance: **89-222200-9**

IBAN: **CH51 0900 0000 8922 2200 9**



Chères lectrices, chers lecteurs,

Comment vont les hommes et les femmes qui ont été contraints d'abandonner leur terre d'origine ? À la fin des années 70, les boat people vietnamiens ont fui par la mer. Aujourd'hui, des bateaux surchargés viennent s'échouer sur les côtes européennes. Selon les statistiques des Nations Unies, 79,5 millions de personnes sont actuellement en fuite dans le monde.

Ces réfugiés méritent d'être reconnus, et c'est pour cela que nous recherchons sans cesse des moyens pour les aider, à l'instar de Pedro Arrupe sj qui a fondé, en 1980, le Service jésuite des réfugiés (JRS) pour répondre à la détresse des boat people.

À Genève, le Père Kevin White sj s'engage en tant que représentant du JRS auprès du HCR. Il souligne que tout le monde souhaite vivre dans la dignité. Les réfugiés sont souvent des croyants, et Kevin White sj note que le HCR travaille de plus en plus avec des organisations religieuses. Mais si le JRS est bien une organisation chrétienne, il œuvre de manière inter-confessionnelle. En plus d'apporter une aide d'urgence concrète aux réfugiés, il les rassure sur le fait que Dieu est conscient de leur souffrance, qu'Il ne veut pas les voir souffrir et que, pour cette raison, Il leur envoie des personnes bienveillantes qui veulent les accompagner pour soulager leurs souffrances.

Quarante ans après sa création, le JRS reste proche des gens sur le terrain, les accompagnant, les servant et les soutenant. Nous devons tous répondre au défi croissant de la détresse des réfugiés dans une perspective chrétienne.

*P. Toni Kurmann sj*

Père Toni Kurmann sj, Procure des missions,  
président de la *Fondation Jésuites international*

# JRS Suisse, dix ans aux côtés des réfugiés

De nombreuses questions restaient ouvertes lorsque j'ai été chargé, en plus de mon rôle d'aumônier universitaire à Bâle, de créer le Service jésuite des réfugiés (JRS) en Suisse. C'était en octobre 2009. Ma province m'avait accordé un mi-temps pour ce faire.

Les femmes courageuses de l'association Solinetz de la région de Bâle ont été mes premières formatrices. Elles m'ont mené à mes nouveaux « professeurs » : les demandeurs d'asile déboutés. À Bâle, nous nous sommes efforcés de soutenir de notre mieux les demandeurs d'asile, y compris ceux détenus en prison ou en attente d'expulsion. En temps normal, les requérants vivent dans des abris d'urgence ou des dortoirs, qu'ils doivent quitter durant la journée. Les services sociaux de Bâle-Ville ainsi que ceux de l'Église avaient fait appel à moi pour aménager un local chaud à mettre à leur disposition durant l'hiver 2010–2011. Mais devant le peu d'utilisateurs qui s'y rendèrent de manière régulière, le projet fut abandonné au bout de trois mois. Apparemment, il ne répondait pas aux besoins principaux des personnes ciblées.

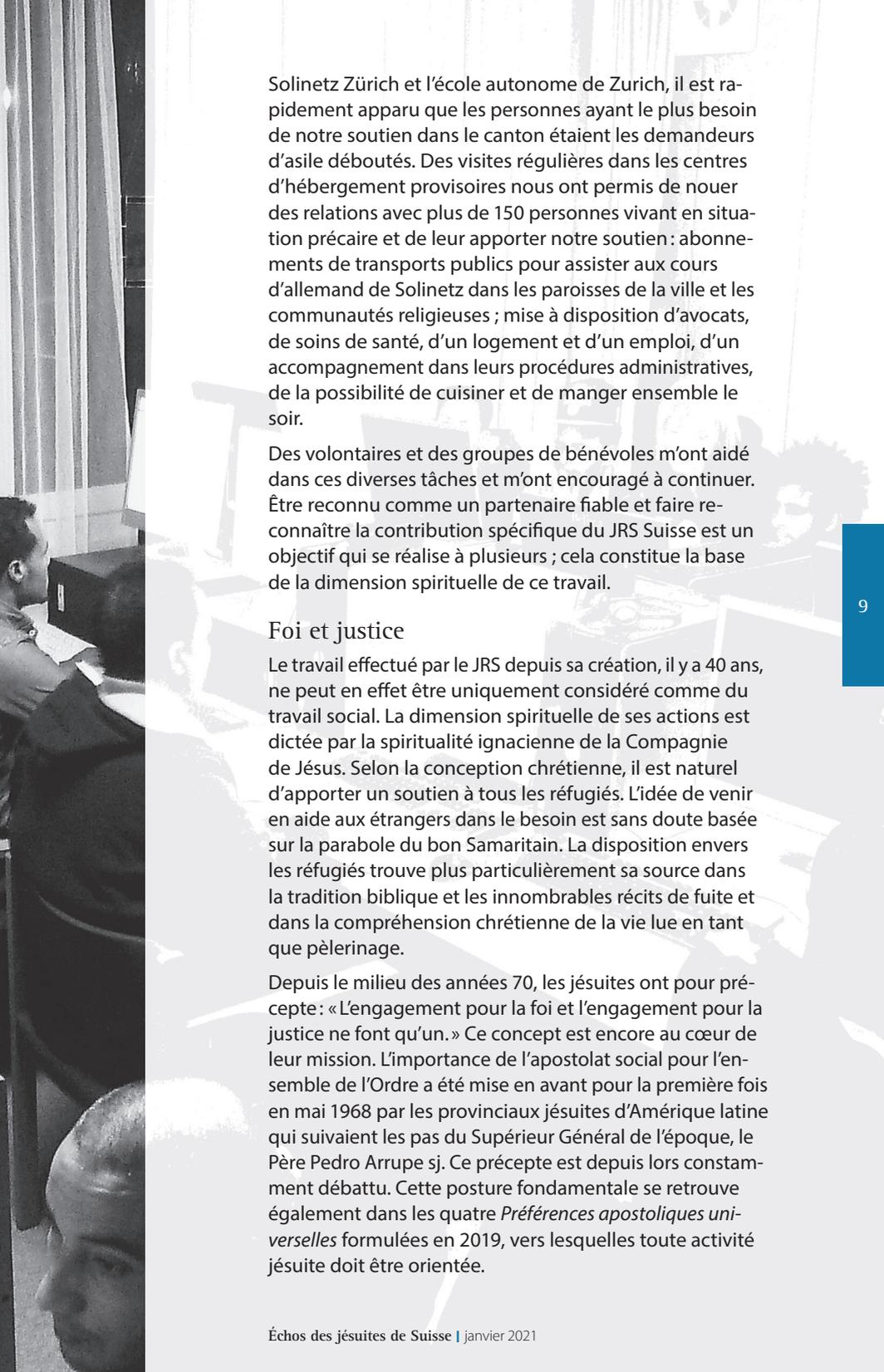
Ce projet nous a néanmoins permis de tisser des liens précieux entre les requérants dans le besoin et une équipe de volontaires motivés à leur donner des cours d'allemand. Ces cours, donnés par des étudiants de la Communauté universitaire catholique, furent très appréciés et populaires. Deux ans plus tard, nous avons créé un café Internet. Et durant l'été 2015, nous avons publié une *Charte des migrations* qui nous a permis d'instituer un réseau œcuménique de personnes engagées dans l'Église (voir [migrationscharta.ch](http://migrationscharta.ch)).

Lorsque j'ai déménagé à Zurich en été 2016, j'étais heureux de savoir que je pouvais compter à Bâle, pour assurer la continuité du travail, sur des partenaires de confiance au sein des paroisses, des services sociaux des Églises ou encore des communautés du canton.

## Après Bâle, Zurich

J'ai dû reprendre le travail à zéro avec la branche locale du JRS Suisse à Zurich. Lors de mes discussions avec





Solinetz Zürich et l'école autonome de Zurich, il est rapidement apparu que les personnes ayant le plus besoin de notre soutien dans le canton étaient les demandeurs d'asile déboutés. Des visites régulières dans les centres d'hébergement provisoires nous ont permis de nouer des relations avec plus de 150 personnes vivant en situation précaire et de leur apporter notre soutien : abonnements de transports publics pour assister aux cours d'allemand de Solinetz dans les paroisses de la ville et les communautés religieuses ; mise à disposition d'avocats, de soins de santé, d'un logement et d'un emploi, d'un accompagnement dans leurs procédures administratives, de la possibilité de cuisiner et de manger ensemble le soir.

Des volontaires et des groupes de bénévoles m'ont aidé dans ces diverses tâches et m'ont encouragé à continuer. Être reconnu comme un partenaire fiable et faire reconnaître la contribution spécifique du JRS Suisse est un objectif qui se réalise à plusieurs ; cela constitue la base de la dimension spirituelle de ce travail.

## Foi et justice

Le travail effectué par le JRS depuis sa création, il y a 40 ans, ne peut en effet être uniquement considéré comme du travail social. La dimension spirituelle de ses actions est dictée par la spiritualité ignacienne de la Compagnie de Jésus. Selon la conception chrétienne, il est naturel d'apporter un soutien à tous les réfugiés. L'idée de venir en aide aux étrangers dans le besoin est sans doute basée sur la parabole du bon Samaritain. La disposition envers les réfugiés trouve plus particulièrement sa source dans la tradition biblique et les innombrables récits de fuite et dans la compréhension chrétienne de la vie lue en tant que pèlerinage.

Depuis le milieu des années 70, les jésuites ont pour précepte : « L'engagement pour la foi et l'engagement pour la justice ne font qu'un. » Ce concept est encore au cœur de leur mission. L'importance de l'apostolat social pour l'ensemble de l'Ordre a été mise en avant pour la première fois en mai 1968 par les provinciaux jésuites d'Amérique latine qui suivaient les pas du Supérieur Général de l'époque, le Père Pedro Arrupe sj. Ce précepte est depuis lors constamment débattu. Cette posture fondamentale se retrouve également dans les quatre *Préférences apostoliques universelles* formulées en 2019, vers lesquelles toute activité jésuite doit être orientée.

## Travailler « avec », plutôt que « pour »

Dans une brochure publiée par Solinetz Zürich en 2019 à l'intention de leurs bénévoles, j'écrivais ceci : « Lorsque j'apporte mon soutien à des personnes dans le besoin, une relation asymétrique se crée. Malgré la richesse de leurs expériences, les réfugiés ont beaucoup moins de possibilité d'agir que nous autres volontaires bénéficiant d'un permis de résidence en Suisse. Nous ne pouvons l'ignorer, malgré nos efforts et besoins égalitaires. Mais cette situation peut changer : ceux qui sont arrivés récemment ont besoin de plusieurs années avant de reprendre pied ici. Avec un peu de chance, ils arriveront à se sentir de plus en plus chez eux ... chez nous. Alors pourquoi ne pas nous considérer, dès à présent, en tant que bons voisins ? Pourquoi ne pas permettre à de belles amitiés de se développer ? Pourquoi ne pas chercher un moyen de travailler avec les réfugiés pour un projet, pour une société plus solidaire ? »

La mission du JRS se résume en trois mots : *accompagner – servir – défendre*. Elle peut être mise en pratique de manière efficace si elle est accompagnée d'une soif d'apprendre des autres. Avant de définir comment aider une personne qui en a besoin, il est important d'apprendre à se connaître, de cheminer ensemble (*accompagner*). Et lorsqu'une personne est exposée à une injustice flagrante, le soutien (*servir*) devient un acte de résistance et de défense nécessaire contre cette injustice (*défendre*).

## Un rôle de passerelle

Le JRS peut servir de pont à maintes occasions : entre les institutions et communautés ecclésiastiques et les personnes engagées dans le reste de la société civile ; entre les autorités et institutions et les mouvements de solidarité ; dans la mise en réseau opérationnel au niveau local, régional et international ; dans la connexion des questions de nature politique, juridique, psychologique, socio-culturelle et religieuse ; entre les personnes qui soutiennent financièrement le travail avec les réfugiés, grâce à des dons appropriés, et celles qui travaillent en contact direct avec les personnes concernées.

Notre travail aux côtés des personnes maintenues sous le seuil de pauvreté par le système suisse d'asile est dépendant des ressources financières à notre disposition. La majorité des dons reçus au cours de ces dix dernières années a été utilisée pour payer des abonnements de transports en commun. Nous avons également pu financer les frais



de subsistance des réfugiés pris en charge par les Églises locales. D'autre part, cet argent a été utilisé pour payer les frais de justice et les amendes pour séjour illégal, afin d'éviter que ces dernières ne se transforment en jours de détention, ce qui ferait vivre un nouveau traumatisme aux demandeurs d'asile déboutés. La gestion des volontaires ne constitue qu'une toute petite partie des dépenses. En temps que jésuite ayant reçu pour mission de travailler pour le JRS, je ne reçois aucun salaire.

Nous acceptons volontiers les dons qui peuvent être adressés sur le compte de la Fondation Jésuites international (*Jesuiten weltweit*), avec la mention JRS Suisse. Si vous souhaitez nous aider, écrire à : [christoph.albrecht@jesuiten.org](mailto:christoph.albrecht@jesuiten.org)

*Christoph Albrecht sj, JRS Suisse*

### Une aide d'urgence bancaire

Tant que les réfugiés ne se sentent pas à leur place dans leur pays d'accueil, leur situation de vie n'est qu'une prolongation de l'expérience psychologique éprouvante causée par leur fuite. Ceux dont la demande est rejetée à la fin de la procédure d'asile se retrouvent plongés dans un état de stress persistant. Très peu de requérants peuvent se permettre de retourner dans leur pays d'origine. Ils sont alors soumis au régime de l'aide d'urgence, avec interdiction de travailler et de se former, avec obligation de se présenter quotidiennement dans un centre d'aide d'urgence, et avec la crainte constante d'être contrôlés par la police et emprisonnés pour plusieurs mois. Rien que dans le canton de Zurich, on comptait au printemps 2019, selon la Direction de la sécurité, 665 personnes dépendantes de l'aide d'urgence.

L'aide d'urgence est en quelque sorte un instrument de prévention de l'extrême pauvreté en Suisse. « Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à ses besoins a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine » (art. 12 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse). Dans le cas des demandeurs d'asile dont la demande a été refusée, l'aide d'urgence est basée sur le respect de règles arbitraires et restrictives afin d'inciter les réfugiés à quitter le pays « volontairement ».

